

LGT LE CORBUSIER  
POISSY(78)

Le 8 Février 2010

MOTION PRESENTEE AU CA A L'INITIATIVE DES ELUS ENSEIGNANTS

Les élus du CA du lycée LE CORBUSIER, réunis le 8 février 2010, expriment leur colère devant la dégradation des conditions d'étude et de travail des élèves et des professeurs pour la rentrée 2010, **consécutives à la réforme du lycée** et à une évolution insuffisante de la DHG. Ils appellent en **conséquence à voter contre le chiffrage de cette DHG pour l'année 2009-2010, calculée à minima, et contre sa répartition.** Ils tiennent à rappeler que cette rentrée se fera en application de la suppression de 16 000 emplois dans l'Education, dont 5 200 dans le second degré correspondant à la disparition de tous les postes de stagiaires, et 520 dans l'Académie de Versailles, reconnue pour être largement sous dotée. Cela entraîne des conséquences directes sur notre établissement.

**En effet la réforme** se traduira aussi **au lycée** par l'aggravation des conditions d'exercice du métier et d'études des élèves, par des effectifs pléthoriques dans les classes, par la **réduction des heures-poste** et par une nouvelle augmentation des HSA qui alourdissent sensiblement la charge de travail ; de plus, la suppression de la carte scolaire dont notre lycée pâtit, conduit à des prévisions, de moins en moins fiables, **sujettes à caution**, de baisse globale des effectifs sur la base desquels la DHG est pourtant calculée.

Les élus ne peuvent se satisfaire d'une politique scolaire dont l'objectif est de faire des économies aux dépens du secteur éducatif, sans vraiment considérer les besoins pédagogiques réels des élèves ; elle ne répond pas à la demande d'égalité des parents, à l'exigence de lutte contre les difficultés scolaires de leurs enfants, et au souhait de la prise en compte des besoins en matière d'orientation.

Les élus du CA déplorent et dénoncent **la gravité de la situation et une régression sans précédent du service public d'éducation**

La réforme des lycées entreprise par le ministère de l'Education nationale **organise méthodiquement la concurrence entre enseignants, entre établissements et entre élèves, institutionnalise la déréglementation, c'est-à-dire le détricotage de l'éducation nationale, et opère le démantèlement du service public qui accentueront à coup sûr les inégalités scolaires et sociales en même temps que des logiques de tri et de sélection impitoyables des élèves déjà à l'œuvre au collège avec l'instauration du socle commun et l'introduction du livret de compétences.**

- a) Il n'y a plus de fléchage des dédoublements et des travaux en petits groupes. L'organisation de ce paquet d'heures flottantes est confiée à la gestion locale au sein des établissements c'est-à-dire au Conseil pédagogique, et en dernier lieu au chef d'établissement doté du pouvoir d'en arrêter seul l'emploi, et d'effectuer des arbitrages douloureux et contestables, porteurs de tensions entre les équipes pédagogiques, ce qui va à l'encontre du fonctionnement démocratique des établissements et du CA. Les enseignants devront désormais justifier, par des projets mis en concurrence, ce qui était acquis : les 10 heures de dédoublements ne sont

pas garanties et ne constituent qu'une moyenne ; elles sont programmées pour être sensiblement diminuées sur simple décision du Recteur

- b) L'aide individualisée est supprimée en mathématiques et en lettres ; les dédoublements seront amenés à être mis en cause chaque année et à fondre
- c) L'accompagnement personnalisé, **financé par une baisse sensible des horaires disciplinaires**, risque d'être un fourre-tout, pédagogiquement inexploitable : il sera tout sauf personnalisé puisque les moyens n'ont pas été donnés pour le dédoubler ou le détrippler et apporter ainsi un soutien efficace aux élèves de notre lycée.
- d) Les enseignements d'exploration réduits à 1h30 se bornent à survoler des savoirs, sont l'antithèse d'un contenu authentiquement disciplinaire, forment, en particulier en SES, un ensemble mal accroché et fragilisé en classe de seconde ; ils ne permettront pas aux élèves de mieux s'orienter dans le cycle terminal. Avec l'accompagnement personnalisé, ils participent à un réel appauvrissement des savoirs et **dénaturent nos métiers**.
- e) Le tutorat introduit la confusion et un glissement dans les missions enseignantes et sera de fait impraticable. Les Recteurs en appellent au bénévolat des enseignants !!
- f) Le projet de mieux orienter les élèves par des stages de rattrapage est un leurre.
- g) L'E.E « PFEG » sensiblement différent des contenus technologiques des enseignements d'économie-gestion en 1<sup>ère</sup> STG, couplé à l'instauration du tronc commun en 1<sup>ère</sup> brouille l'identité de cette voie et menace au lycée l'avenir et l'existence de la série STG

Par ailleurs, l'évolution de la DHG ne trompe personne et ne peut camoufler les réalités du terrain.

- 1) En effet, entre la prévision de **2009** (une dotation de **1385 heures** pour **1053 élèves**) et celle de 2010, (une dotation de **1394 pour 1066** élèves) le lycée gagne **13 élèves** et voit sa dotation augmenter de **9 heures**, mais les chiffres ne sont plus les mêmes si on prend pour point de départ le constat de la **rentrée 2009** : le lycée a été finalement doté de **1 461 heures pour 1 082 élèves** ; il perd alors **16 élèves** et voit sa dotation amputée de **67 heures**.
- 2) Ces écarts de chiffres appellent plusieurs commentaires :
  - a) Des distorsions persistent entre les chiffres de l'IA et ceux du Rectorat. La sous estimation des effectifs a atteint l'an dernier plus de 5 000 élèves qui ont finalement réapparu lors du constat de la rentrée 2009. Il est plus que probable que la prévision des effectifs ne correspond pas tout à fait à la réalité, qu'ils sont sous-estimés pour entretenir le flou, la fiction d'un même taux d'encadrement des élèves, justifier des suppressions de postes et effectuer des ajustements sur le fil du rasoir répondant à la volatilité des affectations consécutives à la déssectorisation
  - b) La suppression de la carte scolaire dont notre lycée pâtit sérieusement demeure inacceptable et **antidémocratique** : elle tend à faire perdre régulièrement au lycée un certain nombre d'élèves, rend incertaines les prévisions d'effectifs **MAIS** surtout fragilise les équilibres sociologiques du lycée, **déstabilise** les fragiles compromis de notre établissement, **limite le brassage d'élèves de différents milieux**, donne de moins en moins à l'établissement le **moyen de refléter la réalité de la diversité sociologique de la ville de POISSY** et des villes de notre secteur ; **elle met à mal la mixité sociale et scolaire**, reconnue pourtant par tous comme un facteur de réussite et de dynamique scolaire, **elle favorise la formation progressive de ghettos scolaires**, creuse des inégalités entre les enfants, et entraîne des discriminations d'ordre social.

Le CA déplore une logique qui organise la concurrence entre établissements et qui transforme le service public en un marché scolaire consacré par la réforme ministérielle

Enfin, nous tenons à rappeler que le lycée LE CORBUSIER n'est pas responsable depuis au moins 5 ans d'une évolution négative des effectifs et qu'il n'est pas normal qu'il perde des moyens et se voie imposer une baisse de la dotation.

- 3) **La suppression d'une nouvelle seconde.**
- 4) **La suppression, pour l'heure, de 3 postes :** *///* poste d'histoire-géographie, *///* poste de sciences physiques, *///* poste de mathématiques.
- 5) **Des effectifs pléthoriques inacceptables, en particulier en classe de seconde, créant des situations d'enseignement proprement intenable : 34,5 élèves en moyenne en seconde, autant en 1ère, et entre 30 et 35 en terminale compte non tenu des redoublants.**
- 6) **Une baisse sensible des heures postes et une augmentation insupportable de plus 3% du taux de HSA.**
  - a) elles ne peuvent être absorbées par les enseignants sans risquer de détériorer la qualité du service rendu, de réduire leur disponibilité à l'égard des élèves, et d'alourdir leurs tâches qui ne cessent par ailleurs de se multiplier.
  - b) elles sont mises en place dans le seul souci d'économies de moyens et visent à réduire la création d'emplois ainsi que de postes au concours ; elles provoquent un alourdissement de la charge de travail, la prise en charge de classes supplémentaires, des mesures de carte solaire, des affectations d'enseignants sur deux établissements, des demandes de temps partiel visant à se prémunir contre l'augmentation de la charge de travail : c'est pourquoi **elles doivent être rétablies, quand cela est possible, sous la forme d'heures-poste. Nous demandons donc, toutes les fois que cela est possible, la transformation des HSA contenues dans la DHG en heures-poste.**

Considérant que le lycée est sous-doté, que la réforme du Ministre ne peut être appliquée sans **léser les élèves et les enseignements, et sans donner lieu de fait à une répartition inéquitable**, qu'elle suscite enfin des situations inextricables, nous demandons solennellement, conformément aux besoins qui se sont exprimés lors des travaux préparatoires au Conseil Pédagogique, un apport supplémentaire de 171,5 heures pour :

- 1) Maintenir la onzième seconde (+39 heures)
- 2) Créer une douzième classe de seconde de façon à ne pas dépasser la moyenne de 30 élèves par classe dans ce niveau qui concentre les plus grandes difficultés en matière d'accueil, d'adaptation, d'intégration, et d'orientation (+39 heures).
- 3) Faire face à un afflux d'élèves plus important que prévu
- 4) Reconstituer **d'urgence en français et en mathématiques** les heures nécessaires à la mise en place de l'aide individualisée et des modules (+60 heures)
- 5) **Restituer impérativement à l'histoire une heure de module (+10 heures).**
- 6) **Mettre en place des dédoublements pour l'enseignement d'exploration de SES et de PFEG (+10h30)**
- 7) Respecter les horaires réglementaires de certaines options (le grec entre autres, +3heures).
- 8) Créer un groupe supplémentaire de latin (+3 heures), qui, avec le grec et la LVIII, doit être **proposé en option et en enseignement d'exploration.**

- 9) Mettre en place, en raison même de l'évolution du public scolaire et de la réduction de la diversité sociale de nos élèves, des mesures de soutien et d'aide, dans le cadre de projets innovants fondés sur le volontariat au service de l'intérêt général des élèves (+10 heures).

LES ELUS ENSEIGNANTS AU CA